

# Mécénat d'entreprise.

## « Il faut être ambitieux ! »

• Le mécénat d'entreprise accuse une baisse en France pour la première année, particulièrement du côté des PME qui se désengagent. Dans le Maine-et-Loire, la tendance est inverse avec des dirigeants qui restent mobilisés et l'arrivée de nouveaux acteurs.

Pour la première fois depuis 2003 et l'instauration de la loi Aillagon\*, le mécénat d'entreprise accuse une baisse en France. Selon un récent rapport de l'Admical (association nationale qui diffuse la pratique du mécénat auprès des entrepreneurs), le budget est passé de 1,9 Md€ en 2012 à 1,8 Md€ en 2013 avec près de 160.000 entreprises donatrices. Et cette tendance se confirme sur le début de l'année 2014 avec, notamment, un désengagement des PME et TPE, qui représentent 98 % des effectifs et 1,23 Md€ de budget. Un constat alarmant car les entreprises mécènes agissent à plus de 80 % au niveau local...

### Des « débats passionnés » à Mécènes et Loire

Dans le Maine-et-Loire, le ton est légèrement différent avec des PME qui continuent à se mobiliser. C'est le cas de la deuxième fondation Mécènes et Loire lancée en 2013 (la première était née en 2007, sous l'impulsion de la CCI) pour 5 ans. Elle réunit 29 entreprises du territoire pour un budget

quinquennal de 1 M€ (5.000 ou 10.000 € par an et par membre), soit 200.000€ et 5 membres de plus que la précédente. « Il faut être ambitieux !, estime Stéphane Martinez, son président et co-dirigeant de Marty Sports. Nous sommes des habitants du territoire comme les autres et nous devons l'irriguer. » En 2013, la fondation a soutenu 19 projets pour un montant de 140.000€. « Nous finançons à 80 % des projets à caractère culturel souvent orientés vers une démarche de solidarité. » Parmi les bénéficiaires du cru 2013, on trouve des compagnies de théâtre et de danse mais aussi des associations à vocation sociale comme Art et Handicap ou le Secours Catholique. Toutes ont en commun de porter une initiative innovante et originale qui participe au rayonnement du Maine-et-Loire. Et les candidatures sont de plus en plus nombreuses (118 en 2013 pour 91 la première année) avec « des projets de plus en plus qualitatifs ». Au-delà de l'image "positive" dont bénéficient les entreprises mécènes, Stéphane Martinez avoue volontiers qu'il s'agit « d'un bol d'air pour les



Depuis 2007, la fondation Mécènes et Loire soutient des projets innovants à 80% culturels sur le territoire du Maine-et-Loire. « Un bol d'air » apprécié de ces dirigeants qui ont décidé de s'impliquer sur leur territoire.

dirigeants. Nous prenons beaucoup de plaisir à nous retrouver pour instruire les dossiers, les débats sont passionnés. » S'il reconnaît toutefois qu'il y a « une certaine lassitude devant la menace de raboutage du dispositif Aillagon à chaque nouvelle loi de finance, ce n'est finalement pas que l'avantage fiscal qui compte. Dans les grosses entreprises, c'est plus une stratégie. Pour nous, PME, c'est d'abord une implication sur nos territoires. D'ailleurs,

nos membres sont souvent engagés ailleurs. »

### Un pôle régional pour promouvoir le mécénat

Fer de lance d'un « mécénat collectif et territorial », Mécènes et Loire a fait des émules. À Caen, Strasbourg, Perpignan..., des chefs d'entreprise se sont inspirés du modèle pour lancer leurs fondations. Sur le Maine-et-Loire, d'autres ont suivi l'exemple comme le cabinet d'expertise-comptable

Strego qui a créé sa fondation courant 2013. Les collectivités s'y mettent comme Angers avec Angers Mécénat, lancé fin 2012, un fonds de dotation dédié à la solidarité et l'environnement qui regroupe la ville, l'agglomération et une quinzaine de sociétés locales. Le mouvement se déploie même à un niveau supérieur avec la naissance, début 2014, du pôle régional du mécénat, deuxième du genre en France, chargé d'assurer la promotion du

mécénat sur les Pays de la Loire d'encourager l'émergence de pôles départementaux. Regroupant la CCIR, les CCI 49 et 44, des experts comptables, notaires, la Fondation de France et Mécènes et Loire, il est présidé par Stéphane Martinez.

### Bénédicte Hascoët

\* La loi Aillagon permet une réduction d'impôt de 60 % sur l'impôt sur les sociétés mécènes dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT.